



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 58275

#### Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le manque de moyens que connaît l'institution judiciaire. Alors que les dispositions du projet Sapin consacrent une juridiction collégiale pour le placement en détention provisoire, comprenant un juge d'instruction, le président du tribunal de grande instance et un autre magistrat du siège, il est paradoxal de constater que la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Toulon ne fonctionne pas, faute de magistrats et donc de moyens. Elle lui demande donc ce qu'il entend faire pour remédier à une telle situation, inacceptable dans un état de droit tel que le notre.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du garde des sceaux sur les difficultés de fonctionnement rencontrées par le tribunal de grande instance de Toulon, relative à l'insuffisance des effectifs de magistrats. La situation de cette juridiction a été suivie avec une particulière attention par la chancellerie, dans la mesure où plusieurs emplois de magistrat ont été vacants en 1991. A ce jour, il n'existe plus de vacances de postes au sein de ce tribunal. Toutefois un magistrat, vice-président, prendra sa retraite à partir du 1er janvier 1993, cependant il lui a été accordé son maintien en activité au tribunal de grande instance de Toulon en attendant que son poste soit pourvu. En outre, un vice-président et un juge des enfants ont été nommés en juin 1992. L'effectif budgétaire du tribunal de grande instance de Toulon a été renforcé en 1991 par la création d'un emploi de juge des enfants. Un juge a également été nommé à titre temporaire et affecté, en surnombre, au siège. Enfin, ce tribunal a bénéficié en 1992 de la présence d'un magistrat placé auprès des chefs de la cour d'appel d'Aix-en-Provence pour contribuer à résorber le retard, inhérent aux vacances d'emploi de l'année 1991. L'ensemble de ces mesures devrait contribuer à améliorer sensiblement les conditions de fonctionnement du tribunal de grande instance de Toulon.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Piat Yann](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58275

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juin 1992, page 2407